

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de sa séance tenue le 4 avril 2011, les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous:

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-067**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Fête Saint-Antoine* », qui aura lieu les 11 et 12 juin 2011, entre 9 h et 23 h, sur le site du parc Dante et sur la rue Dante, entre l'avenue Henri-Julien et l'avenue De Gaspé, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-068**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture, de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, à l'occasion de l'événement « *Fête Saint-Antoine* », qui aura lieu les 11 au 12 juin 2011, entre 9 h et 23 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-069**, permettant la fermeture de la rue Dante, entre l'avenue Henri-Julien et l'avenue De Gaspé, à l'occasion de l'événement « *Fête Saint-Antoine* », qui aura lieu les 11 au 12 juin 2011, entre 9 h et 23 h, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-070**, permettant le ralentissement temporaire de la circulation sur des rues désignées le 12 juin 2011, de 12 h à 13 h 30, à l'occasion de l'événement « *Fête Saint-Antoine* », et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-071**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Tango Argentin* », qui aura lieu les jeudis 30 juin 7, 14, 21, 28 juillet, 4, 18, 25 août et 1er septembre 2011, entre 18 h 30 et 22 h, sur le site du parc la Petite Italie, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de, 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 17 mai 2011

Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement

